



MANDAT DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
AU COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ATTENDU que des allégations concernant des irrégularités graves ont été portées à l'attention du public concernant la gestion de la Ville de Montréal,

ATTENDU QUE le 16 février 2011, le gouvernement constituait l'Unité permanente de lutte contre la corruption (UPAC);

ATTENDU QUE le 16 mars 2011, le gouvernement nommait monsieur Robert Lafrenière Commissaire à la lutte contre la corruption ;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a notamment pour fonction d'assurer ou de surveiller, suivant le cas, l'application des lois relatives à la police ainsi que de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières;

À titre de ministre de la Sécurité publique, je confie au Commissaire à la lutte contre la corruption le mandat suivant :

- coordonner les enquêtes relativement aux allégations concernant des irrégularités commises dans le cadre de l'administration de la Ville de Montréal, plus particulièrement en ce qui a trait :
 - à l'octroi de contrats, notamment en matière de sécurité privée ;
 - aux enquêtes administratives conduites par le Contrôleur général de la Ville et aux moyens qui auraient été utilisés à cette fin, notamment l'interception de communications ;
- coordonner toute autre enquête dont pourrait être saisi un membre de l'UPAC en relation avec ces allégations concernant la gestion de la Ville de Montréal;
- analyser, traiter et donner les suites appropriées, dans le cadre de ses attributions, à toute autre information dont il pourrait prendre connaissance dans le cadre de son mandat de coordination de telles enquêtes ;
- rendre publique, au moment opportun et conformément à ses attributions et à la règle de droit, toute information en lien avec le présent mandat qui lui est confié.

Signé le 13 avril 2011, à Québec

Le ministre de la Sécurité publique
Monsieur Robert Dutil